

Conseil Communautaire
Séance du 22 Février 2024

**Délibération N° 2024 02 009 : Bâtiment – Aménagement d’un multi-accueil –
demande de subvention auprès de la CAF de la Sarthe et de la Région des Pays
de la Loire**

L’an deux mille vingt-quatre, le 22 Février à 18 heures quarante cinq,
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s’est réuni à
la salle polyvalente Belleville | 72150 Le Grand Lucé, sous la Présidence de M. Hervé
RONCIERE ; les convocations individuelles, l’ordre du jour et les notes explicatives de
synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le
15/02/2024. La convocation et l’ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté
de Communes Loir-Lucé-Bercé le même jour et au siège de chacune des Communes
membres et publiés dans la presse et sur notre site internet.

En exercice	39	Présents	21	Pouvoirs	6	Votants	27
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Diego BORDIER ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme
Galiène COHU ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. Alain GUILLOIS ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; Mme
Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Gérard RICHARD ; M. Philippe
TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Marie-France REYMOND	Guy LECLERC
Claire COULONNIER	Alain GUILLOIS
Michelle BOUSSARD	Claude ALLAIRE
Patrick RENARD	Hervé RONCIERE
Dominique LANGEVIN	François OLIVIER
Sabrina DUCHESNE	Excusée
Laure DUTERTRE	Excusée
Sabrina RAPPART	Excusée
Martine CRINIÈRE	Excusée
Pascal MARIE	Excusé
Fabienne PINÇON	Excusée
Joël TABAREAU	Excusé
Bruno BOULAY	Excusé
Sylvain BIDIER	Excusé
Alain CHEVALLIER	Excusé
Monique GAULTIER	Excusée
Vincent GRUAU	Excusé

Secrétaire de séance : Guy LECLERC

Y assistaient :

- Ophélie Rondet – Directrice Générale Adjointe
- Coline Bouffeteau - Responsable du pôle Solidarités, Culture, Tourisme, Sport
- Delphine Renaut : Responsable du pôle Aménagement de l’Espace
- Noëline Dubray : Cheffe de projet CRTE/Transition écologique

Date d’affichage, de publication ou de notification de la délibération : 29/02/2024

M. le Président expose

Suite au diagnostic réalisé dans le cadre de la CTG, il a été mis en évidence un besoin d'accueil du jeune enfant sur notre territoire ; identifié à hauteur de 12 places sur le secteur Loir et Bercé et 12 places sur le secteur Val du Loir.

Ainsi, au titre du programme d'actions ont été inscrits les projets de création d'un jardin d'enfant de 12 places identifié sur la commune de Montval-sur-Loir, et d'un multi-accueil 12 places sur le territoire Val du Loir mais dont le lieu et les caractéristiques du projet restaient à déterminer.

Pour ce multi-accueil, plusieurs scénarios ont été étudiés et les élus du bureau communautaire ont, à l'issue d'un vote, décidé de retenir le projet portant sur un réaménagement et une extension du local jeunes situé rue Jacques Peletier à la Chartre sur le Loir.

Considérant que ce programme peut bénéficier des soutiens de la Caisse d'allocations familiales au titre d'une aide à l'investissement pouvant aller de 15 000 € à 19 000 € la place,

Considérant que ce programme, qui répond aux thématiques du Pacte Régional Stratégique, peut également être présenté au titre du contrat Pays de la Loire 2026 pour un soutien financier de la Région Pays de la Loire ;

Vu les caractéristiques du projet ;

Vu le plan de financement prévisionnel annexé ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,***

- 1.- **Autorise** le projet précité et adopte le plan de financement proposé en annexe ;
- 2.- **Décide** de solliciter le concours financier de la CAF de la Sarthe au titre d'une aide à l'investissement ;
- 3.- **Décide** de solliciter le concours financier de la Région des Pays de la Loire au titre du contrat Pays de la Loire 2026 ;
- 4.- **Autorise** Monsieur le Président ou le Vice-Président ayant délégation à déposer les dossiers de subvention afférents ;
- 5.- **Atteste** que ce projet fera l'objet d'une inscription au budget principal 85600 au titre de l'année 2024 au titre des investissements à réaliser ;
- 6.- **Atteste** de la compétence de la communauté de communes à réaliser ce programme.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



**Secrétaire de séance
M. Guy LECLERC**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Leclerc', written over a horizontal line.